

ÉLOGIE-SIEMP LE MAG'

#6



Paris
Commerces

-page 6-

Échanger Habiter,
la bourse d'échange

-page 8-

Les tutos
d'Élogie-Siemp

-page 11-

Rencontre habitants à Paris 19'

UNE NUÉE D'OISEAUX MULTICOLORES POUR LE MUSÉE À CIEL OUVERT DU 13^E !

La fresque inaugurée le 14 mai dernier est signée du célèbre artiste portugais Pantonio. Cette œuvre située au 89 boulevard Vincent Auriol vient prendre place parmi les autres réalisations de street-art déjà réalisées dans le musée à ciel ouvert du 13^e.

Né en 1975 au Portugal, Pantonio s'est fait connaître par sa participation à la grande exposition organisée dans la Tour 13. C'est la paroi atypique de notre immeuble du boulevard Vincent Auriol, qui a inspiré l'artiste et lui a permis d'articuler son projet sur les deux bandes horizontales. « Sans relief ni irrégularité, je ne peux pas jouer avec l'espace. Ici, l'originalité de la surface m'offre la solution » a déclaré Pantonio. La fresque qui s'intitule « Fragile Agile » illustre des oiseaux s'entremêlant de façon délicate et fluide.

De l'avis des locataires, la fresque est semblable à « des oiseaux qui se transforment en poissons ou vice-versa », elle est déjà adoptée par tous.

Sommaire

Édito	4
Bienvenue aux nouveaux locataires	5
Avec Paris Commerces, vos quartiers s'animent !	6
Échanger Habiter, la bourse d'échange de logements sociaux !	8
Les Tutos d'Élogie-Siemp sur vos écrans	11
L'utilisation et la protection de vos données par Élogie-Siemp	12
À La Celle Saint-Cloud & Paris, une opération gagnant/gagnant	13
Le 11 décembre, votez !	14
Nous sommes sur Facebook !	16

édito

Ce numéro 6 d'Élogie-Siemp le Mag' est placé sous le signe de l'innovation. Les initiatives, qui vous sont présentées, ont toutes pour ambition de contribuer à améliorer votre satisfaction et faciliter votre quotidien.

Paris Commerces en fait partie. Nous vous faisons découvrir en page 6 cette structure inter bailleurs créée en partenariat avec la Ville de Paris et qui a pour vocation de contribuer à la dynamisation des commerces de proximité.

Avec le site Échanger Habiter, c'est encore d'innovations dont il est question. Cet outil numérique vous permettra très prochainement, sous certaines conditions, d'échanger votre logement avec un autre locataire du parc social parisien d'un des 13 bailleurs participant à la démarche. Ce dispositif vous est présenté en page 8.

Dans ce numéro, nous vous faisons également part de l'ouverture de notre page Facebook qui vous est dédiée. Celle-ci vous permettra de disposer d'un accès supplémentaire à bon nombre d'informations pratiques. Vous pourrez notamment visionner les tutos que nous avons réalisés et qui sont consacrés à des sujets pratiques. L'épisode 1 est dédié à l'entretien et aux réparations dans votre logement, le 2 au tri de vos déchets. Pour en savoir plus, lisez l'article page 11.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous laissons, sans plus attendre, à la lecture de ce nouveau numéro.

Bonne lecture !



Danièle Premel
Présidente



Valérie de Brem
Directrice générale



151 rue du Faubourg Poissonnière à Paris 9^e



98 rue des Dames à Paris 17^e



21 rue Pajol à Paris 18^e



1 rue Charles Delescluze à Paris 11^e



Bienvenue aux 817 locataires

...qui ont emménagé durant le 1^{er} semestre 2018. Retour en images sur les accueils habitants pour lesquels vous avez été nombreux à venir partager un moment convivial et chaleureux. Ces moments sont l'occasion d'échanges entre voisins, élus, intervenants des projets et équipes d'Élogie-Siemp...

168 rue de Crimée à Paris 19^e



Chez Foucher Mère & Fille - 60 rue Philippe de Girard à Paris 18^e



La Laiterie de la Chapelle - 72 rue Philippe de Girard à Paris 18^e

Retrouvez d'autres
commerçants et
artisans sur
giepariscommerces.fr

Où se renseigner ?

Les offres de locaux disponibles
sont consultables sur la plateforme :
locaux-bureaux.paris.fr

Pour toute question, vous pouvez
également envoyer un mail à
contact@giepariscommerces.fr



AVEC PARIS COMMERCES, VOS QUARTIERS S'ANIMENT !

Les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Élogie-Siemp) qui détiennent 6 800 locaux dans Paris, soit 10 % du commerce parisien, se sont associés en 2017 pour créer « Paris Commerces ». Cette structure unique est chargée de la commercialisation des boutiques et locaux d'activité situés en rez-de-chaussée de leurs immeubles, sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

En mutualisant leurs moyens, les trois bailleurs ont souhaité renforcer et coordonner leurs actions et ainsi contribuer à la vitalité commerciale des quartiers parisiens en lien avec les acteurs du territoire.

Tout cela s'inscrit dans le dispositif **Paris Commerces** mis en place par la Ville de Paris pour simplifier et faciliter l'installation des entrepreneurs. Plus de 75 commerçants, artisans, entrepreneurs, associations... ont ainsi déjà pu louer un local grâce à **Paris Commerces**, contribuant au développement et à la vie locale de nos quartiers parisiens.



La droguerie parisienne - 3 rue Guillaume Bertrand à Paris 11^e

ÉCHANGER HABITER, LA BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS SOCIAUX !

*Dès 2015, la Ville de Paris signait avec les bailleurs sociaux une charte qui fixait pour chacun des objectifs quantitatifs de mutation de logements pour favoriser la mobilité résidentielle. Lancé en 2018, le dispositif **Échanger Habiter** participe de cette même volonté.*

12 bailleurs sociaux font aujourd'hui partie du dispositif : 1001 Vies Habitat, Batigère en IDF, Efidis, Emmaüs Habitat, Erigère, France Habitation, I3F, JCF Habitat La Sablière, Logis Transports, Paris Habitat, RIVP et Élogie-Siemp.

Ils représentent plus de 224 000 logements sociaux dans Paris intra-muros qui pourront être éligibles à ce programme dès octobre 2018. Dans un deuxième temps, à partir du 2^{ème} trimestre 2019, 729 000 logements supplémentaires en région Île-de-France devraient en faire partie, grâce à 39 autres organismes, représentant 59 % du parc social francilien.

Dossier



● VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT ?

Vous êtes à l'étroit dans votre appartement ? Vous avez envie de changer de quartier ? Vous souhaitez vous rapprocher de votre famille ou de votre travail ? Grâce à **Échanger Habiter**, vous pourrez désormais, sous certaines conditions, échanger votre logement avec un autre locataire du parc social d'Île-de-France.

Le dispositif **Échanger Habiter** sera accessible via un site internet, mis en place début octobre. Il vous permettra d'échanger votre logement avec des locataires du parc social dans Paris intra-muros dans un premier temps puis en Île-de-France à partir du 2^{ème} trimestre 2019. Avec **Échanger Habiter** vous êtes acteur de votre changement de logement.

A savoir !

Certaines situations n'ouvrent pas de droit à l'échange ; c'est le cas notamment lorsque votre immeuble est concerné par une démolition ou une réhabilitation lourde, lorsque votre bail est en cours de cession, de résiliation, qu'il intègre des clauses de précarité ou qu'il est soumis à la loi 1948, lorsque votre réservataire n'a pas adhéré au dispositif ou encore lorsque vous êtes en situation d'impayés.

Lors de cet échange, le bailleur n'effectuera aucun travaux de remise en état, à l'exception des interventions réglementaires. L'état des lieux sera simplifié puisque les deux logements seront occupés.



LA BOURSE D'ÉCHANGE
DE LOGEMENTS SOCIAUX



● COMMENT ?

Rien de plus simple ! Il vous suffira de suivre les démarches suivantes.

4

Votre inscription est maintenant terminée, découvrez les offres de logement avec lesquels un échange est envisageable.

5

Une offre vous intéresse ? Établissez un contact avec le locataire avec lequel vous souhaitez échanger et organisez ensemble la visite de vos logements respectifs.

6

Pour officialiser votre souhait d'échange, vous devez remplir un formulaire.

7

Si tous les critères d'échange sont remplis et à l'issue du passage en Commission d'Attribution de Logements (CAL), vous serez invités à venir signer votre nouveau bail pour valider définitivement votre échange.

10
1

Inscrivez-vous sur le site echangerhabiter.fr. Créez vos identifiants et mot de passe et renseignez vos informations personnelles (adresse, téléphone, mail).

2

Mettez une annonce précise pour décrire votre logement actuel et ajoutez des photos attractives et lumineuses.

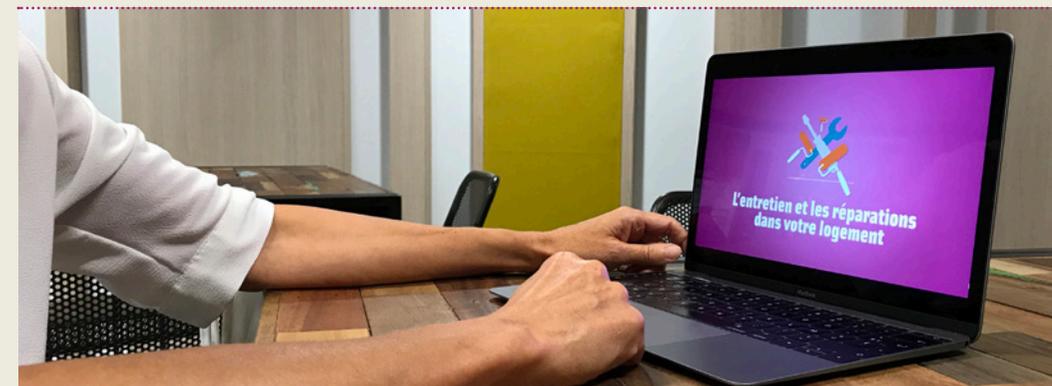
3

Dans cette même annonce, précisez les critères de recherche de votre futur logement : nombre de pièces, situation géographique, aménagements/équipements (ascenseur, appartement adapté) ou tout autre critère qui vous paraît important (baignoire/douche, balcon).

Le saviez-vous ?



LES TUTOS D'ÉLOGIE-SIEMP SUR VOS ÉCRANS



Vous vous posez des questions concernant vos démarches de la vie quotidienne, les gestes simples pour entretenir et gérer votre logement, les règles qui régissent votre immeuble ? Que vous soyez nouveau ou ancien locataire, les tutos d'Élogie-Siemp sont là pour vous ! Oui mais un « Tuto » c'est quoi ?

Les tutos d'Élogie-Siemp, ce sont des mini-vidéos qui, en moins de 2 minutes et de manière ludique, expose un sujet pratique.

Ces petits films traitent de sujets divers et variés relatifs, entre autres, à votre cadre de vie, votre sécurité, votre tranquillité, vos relations de voisinage, vos droits et devoirs... Ils font directement référence aux fiches pratiques sur ces mêmes thèmes qui sont à votre disposition à l'accueil de vos agences ou téléchargeables sur votre espace locataire.

En voici quelques exemples :

- > Réparation et entretien dans votre logement
- > Le tri de vos déchets
- > L'adaptation de votre logement
- > Les différents modes de paiement de votre loyer
- > Votre espace locataire
- ... Et bien d'autres encore...

Les vidéos sont diffusées sur votre espace locataire ainsi que sur nos réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

Vous avez des idées ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées concernant de nouvelles vidéos à réaliser !
Rendez-vous sur : extranet.elogie-siemp.paris/monavis.aspx



L'UTILISATION ET LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PAR ÉLOGIE-SIEMP

Le règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (Règlement général sur la protection des données – RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le RGPD est une réglementation européenne obligatoire qui renforce les droits et la protection des données à caractère personnel des personnes physiques. Il s'inscrit dans la continuité de la Loi française "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée.

POURQUOI COLLECTONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Nous les collectons pour :

- Gérer les demandes de logement social, d'attribution ou de mutation
- Gérer notre patrimoine immobilier (locatif et patrimonial)
- Assurer un suivi social des locataires en difficulté avec leur consentement
- Suivre les dépenses énergétiques des locataires : gaz, eau, électricité
- Réaliser des enquêtes réglementaires
- Gérer le contrôle d'accès aux immeubles (badges)
- Gérer la vidéosurveillance des espaces communs non ouverts au public
- Gérer les contentieux, les troubles anormaux de voisinage, les réclamations et les plaintes

QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité et le droit de décider du devenir des données post-mortem, pour motif légitime relatif à l'ensemble des données vous concernant.



> Pour plus d'informations, consultez la fiche pratique jointe avec votre avis d'échéance de fin septembre.



À LA CELLE SAINT-CLOUD ET PARIS, OPÉRATION GAGNANT/GAGNANT

Sur deux sites, à Paris et à La Celle Saint-Cloud, pour renforcer le lien social et favoriser la convivialité dans les immeubles, Élogie-Siemp a noué des partenariats avec des clubs de prévention et des associations locales afin de mettre en place des chantiers éducatifs exemplaires. De quoi s'agit-il ?

Les chantiers éducatifs permettent à des jeunes âgés de 14 à 25 ans d'accomplir une mission utile aux locataires, tout en acquérant de nombreuses compétences : respecter des horaires de travail, mener à bien une mission dans un délai imparti, aboutir à une prestation de qualité, travailler en équipe.

À La Celle Saint-Cloud, deux chantiers ont permis de mobiliser des jeunes du quartier de Beauregard. Ensemble, ils ont aménagé les carrés potagers gérés et cultivés par le collectif d'habitants « Demain ».

À Paris, un chantier éducatif a bénéficié aux habitants des 71 rue Amandiers et 23 rue Tlemcen dans le 20^e arrondissement. 4 jeunes vivant au sein du quartier ont construit une cabane de jardin destinée au jardin partagé commun aux deux résidences, répondant ainsi à une demande formulée par les locataires qui s'investissent dans l'entretien et la gestion de cet espace.

En participant à ces chantiers, ces jeunes se sont inscrits dans un processus qui leur a peut-être donné l'élan nécessaire à une insertion plus pérenne dans le monde du travail.





LE 11 DÉCEMBRE, VOTEZ !

Le 11 décembre 2018, se dérouleront les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration. Ce sera l'occasion de choisir parmi les représentants des associations de locataires (CGL, CLCV, CNL, DAL et SLC-CSF), lesquels sont les plus à même de vous représenter.

Vous êtes locataire d'un immeuble conventionné, vous êtes donc appelé à élire vos représentants, qui siègeront au conseil d'administration d'Élogie-Siemp (2 sièges à pourvoir) pour les quatre prochaines années. Voici **5 bonnes raisons de voter !**

- 1** Les représentants défendent vos intérêts au conseil d'administration d'Élogie-Siemp. Les élections vous offrent la possibilité de les choisir.
- 2** Voter, c'est exprimer votre avis afin qu'il soit pris en compte. Parmi les programmes des différents candidats, vous pouvez opter pour celui qui correspond le mieux à vos attentes et vos besoins.
- 3** Les représentants prennent des décisions importantes qui vous concernent directement. Travaux, qualité des logements, entretien des parties communes, gestion de la résidence, avenir du quartier, maîtrise des charges, attributions de logements... sont autant de sujets traités par les représentants des locataires. Choisir des représentants, c'est agir concrètement pour que le quotidien s'améliore.

4 Les représentants sont aussi des locataires du parc social. Ils partagent votre quotidien et vivent dans une résidence gérée par Élogie-Siemp. Ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts.

5 Les représentants ont un vrai pouvoir de décision. Programme de travaux et de développement, budget, politique tarifaire... Sur tous les sujets relatifs aux logements et aux résidences, vos représentants participent à la prise de décision du conseil d'administration.

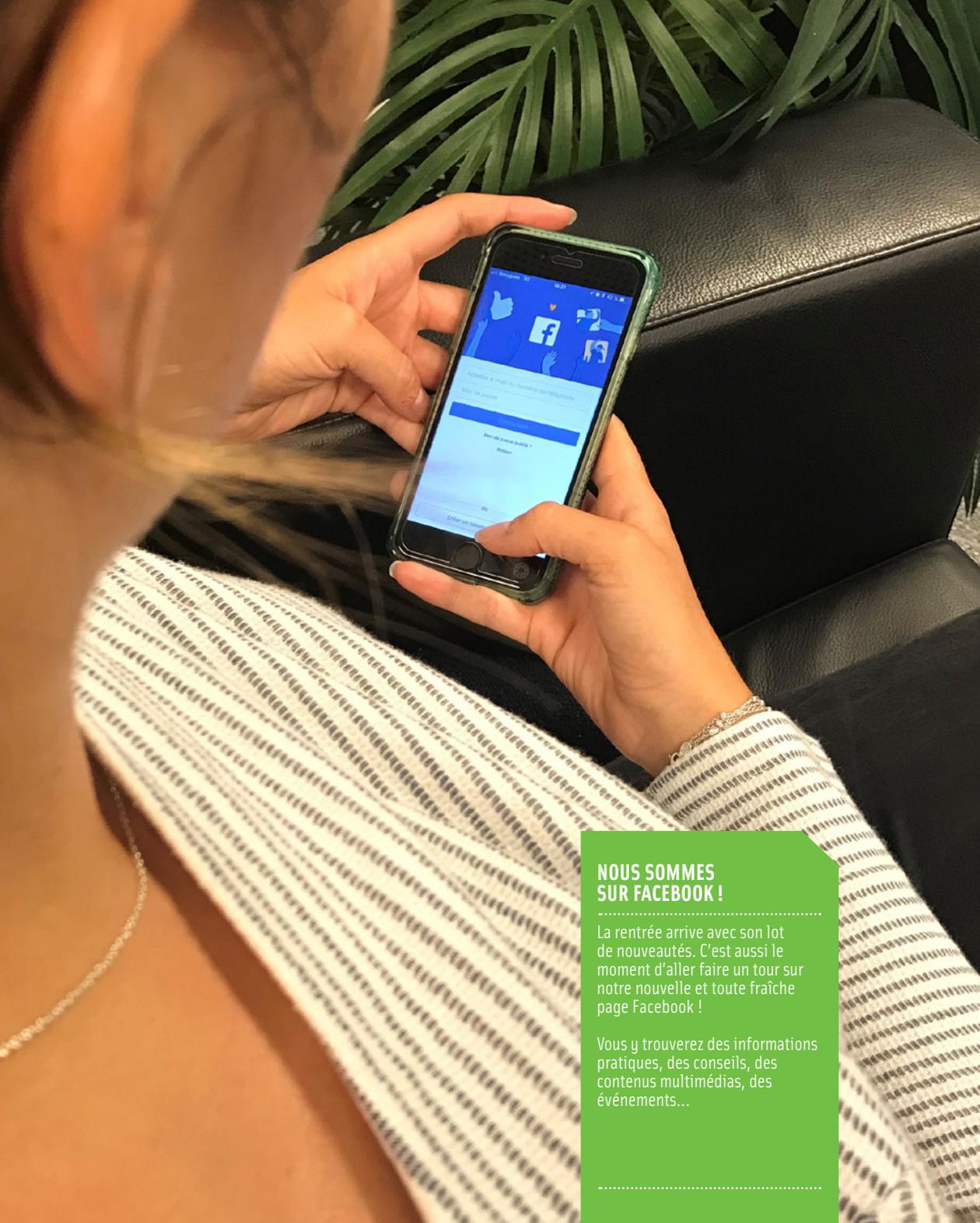
Voter, c'est facile. Vous allez être informés par courrier des modalités précises de vote au cours des prochaines semaines. Tout est fait pour faciliter les conditions de vote :

- > Par correspondance, en renvoyant le bulletin de votre choix, le secret du vote étant assuré par un système de double enveloppe. Entre le 28 novembre et le 11 décembre à 9h00.
- > Par internet (vote électronique), sur une plate-forme sécurisée accessible du 28 novembre au 11 décembre 2018 à 9h00 - 7J/7 - 24h/24 en suivant les consignes qui seront décrites dans le courrier contenant le matériel de vote.

QUELQUES DATES IMPORTANTES À RETENIR !



- > Envoi de la lettre circulaire : **LE 10 OCTOBRE 2018**
- > Réception des listes des candidats : **AU PLUS TARD LE 30 OCTOBRE 2018**
- > Courrier d'information des listes de candidats : **9 NOVEMBRE 2018**
- > Envoi du matériel de vote : **28 NOVEMBRE 2018**
- > Vote : **LE 11 DÉCEMBRE 2018**



NOUS SOMMES SUR FACEBOOK !

La rentrée arrive avec son lot de nouveautés. C'est aussi le moment d'aller faire un tour sur notre nouvelle et toute fraîche page Facebook !

Vous y trouverez des informations pratiques, des conseils, des contenus multimédias, des événements...